

tre peut assurer au comité qu'aucune disposition du bill ne portera sur les bovins et les veaux, il va sans dire que nous serons satisfaits. J'aimerais, cependant, que le ministre ou les hauts fonctionnaires de son ministère viennent nous dire au comité combien de ces animaux sont dirigés vers les enclos publics, combien sont mis aux enchères et combien sont acheminés vers les abattoirs sans passer par les enclos publics.

Je m'inquiète lorsqu'un courtier, aux enclos publics de Saskatoon, qui représentent en importance le troisième marché de l'Ouest du Canada, m'informe que la quantité d'animaux entrant dans ces enclos diminue chaque année. Il n'est pas impossible qu'un jour ces enclos soient plus en mesure de fixer les prix et que le pourcentage de bétail passant par ces enclos soit si faible que la quantité vendue en dehors influe davantage sur l'établissement des prix que celle vendue à l'encan. Voilà une des situations dont il faut se préoccuper. L'adoption de ce bill ne doit pas être un simple exercice; lorsqu'il entrera en vigueur, il devra aider vraiment le cultivateur. Il doit permettre au cultivateur, à l'éleveur ou au producteur de réussir. C'est au comité et à la Chambre qu'il revient de s'assurer que la loi adoptée soit satisfaisante. Si elle doit n'être qu'une façade, une mesure qui ne permet ni une exploitation efficace ni une intervention profitable du producteur sur le marché pour défendre ses propres intérêts, alors elle aura failli et nous aurons perdu notre temps.

Je ne tiens pas à prolonger ces propos, monsieur l'Orateur. J'ai soulevé les points que je croyais importants. On pourra poursuivre cette discussion au cours des réunions du comité permanent de l'agriculture.

[Français]

**M. Roland Godin (Portheuf):** Monsieur le président, j'ai souligné à plusieurs reprises l'inquiétude qui existe au sein de la classe agricole canadienne, particulièrement au Québec. Et, présentement, ce sentiment non seulement se maintient, mais se développe en rapport avec la situation qui se détériore dangeureusement.

Au fait, près de 6 p. 100 des travailleurs du Québec, c'est-à-dire les cultivateurs, ne retirent que 2 p. 100 du revenu québécois, ce qui est bien en deçà du minimum vital. De plus, ce revenu minimum est bien mal distribué, ce qui fait que la survie de plusieurs fermiers s'explique par l'endettement chronique et le recours aux allocations de bien-être social.

Il est difficile d'analyser en détail les multiples causes de l'écart qui existe entre le revenu du travailleur agricole et celui du citadin. Signalons seulement qu'on a trop longtemps voulu y voir la conséquence d'un plus faible niveau d'instruction. Pourtant, en l'espace de 20 ans, cette présumée infériorité n'a pas empêché les travailleurs agricoles québécois d'accroître leur productivité de plus de 300 p. 100.

Le degré d'instruction n'explique pas le niveau du revenu et l'école n'est pas tout, à mon avis, surtout en matière agricole. La science et le savoir-faire s'acquièrent souvent plus rapidement par d'autres moyens pour ceux qui sont ouverts au progrès, même si ce progrès leur refuse une juste compensation.

Les statistiques des gouvernements d'Ottawa et du Québec, de même que les données du Conseil économique du Canada, qui fixent à \$4,000 le revenu nécessaire pour échapper à la misère, nous amènent à constater que seulement 13,000 de nos 80,000 fermes permettent aux cultivateurs de franchir le seuil de la pauvreté et de jouir d'un revenu comparable à celui des autres travailleurs.

De 1951 à 1956, dans l'Est du Canada, 31,000 fermes familiales ont été abandonnées ou vendues à des prix dérisoires, permettant à peine de liquider les dettes de cultivateurs de la deuxième, troisième ou quatrième génération.

A compter de 1956, on a constaté une accélération de ce phénomène, dont la gravité va bien au delà de la tragédie que représente pour un fermier l'obligation d'abandonner la terre de ses ancêtres. Ces gens qui ne connaissent qu'un mode de vie, celui de leur village, n'ont pas de métier et doivent subvenir aux besoins d'une famille nombreuse. Toutefois, ils n'en sont pas moins de bons travailleurs, honnêtes et respectables, incontestablement des piliers de notre économie sociale.

Les conditions faites à l'agriculture, à cause du système actuel, les obligent à déménager dans les quartiers pauvres des villes, donc à venir grossir, malgré leur volonté d'être utiles, les rangs des chômeurs et de la main-d'œuvre mal payée avec toutes les conséquences sociales qu'entraîne cette situation, surtout quand elle n'est pas méritée.

Il est malheureux de constater que la classe agricole, qui a très bien joué son rôle de nourricière de l'humanité, est reléguée au rang des troupeaux que l'on change de pâturage, que l'on augmente ou diminue, selon les caprices de certains contrôleurs financiers.

Aujourd'hui, en présentant le bill C-176, le gouvernement demande l'autorisation de créer un Conseil national de commercialisation qui, à mon avis, ne fera qu'allonger la liste des organismes du gouvernement canadien, organismes coûteux, lourds, encombrants, qui dévorent le temps, l'énergie et, surtout, la liberté des citoyens.

Sous l'avalanche des lois, des régies, des commissions, des conseils, le système de la libre entreprise est étouffé. En nous référant à la page 13 du bill, nous pouvons y lire, et je cite:

Un office a pour objet de favoriser l'établissement d'une production et d'une industrie fortes, efficaces et concurrentielles relativement à un ou plusieurs produits réglementés pour lesquels il peut exercer ses pouvoirs, compte tenu des intérêts des consommateurs du ou des produits réglementés.

Donc, monsieur le président, il est évident que pour en arriver à une production concurrentielle, des privilèges seront accordés aux plus habiles à accaparer certains octrois, c'est-à-dire les plus gros en affaires, ceux qui peuvent offrir une ristourne à certains organisateurs politiques. Ainsi, les plus faibles tomberont et devront quitter leur terre.

Le bill ne fait aucune mention de compensation dans ces cas, et l'on sait que le gouvernement n'a aucun emploi convenable à offrir actuellement.

J'en arrive à cette conclusion prématurée, parce que d'autres organismes du gouvernement nous en fournissent la preuve actuellement.

• (3.10 p.m.)

Et le plus bel exemple nous en est donné par le ministère de l'Expansion économique régionale, qui offre des